

COURTIER
AESCA
2 RUE ROBERT GEFFRE
CENTRE D AFFAIRES R GEFFRE
17000 LA ROCHELLE
 **05 46 66 08 40**
 **05 46 66 08 41**
 contact@aesca.fr



Assurance et Banque

N°ORIAS **10 053 259 (AESCA)**
Site ORIAS www.orias.fr

SARL , COOLONGALOOK PARC AVENTUR
9 ALL DES CHEVREFEUILLES
17200 ROYAN

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le **13/04/2017**

Vos références

Contrat
7597144304
Client
604580420

Date du courrier
21 février 2023

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
COOLONGALOOK PARC AVENTUR

Est titulaire du contrat d'assurance n° **7597144304** ayant pris effet le **13/04/2017**.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

**EXPLOITATION D'UN PARC ACROBATIQUE DE LOISIRS ET D'ATTRACTIONS TYPE
ACROBRANCHES - LASER GAME AVEC POSSIBILITE DE RESTAURATION SUR PLACE.**

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/01/2023** au **01/01/2024** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie
Directeur Général Délégué

Vos références

Contrat

7597144304

Client

604580420

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
<u>Dont :</u> Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre
Décès	15 500 €
Incapacité Permanente	46 000 €
Incapacité Temporaire	8 € à partir du 7 ème jour
Frais de traitements médicaux	8 000 €
Responsabilité civile dépositaire (selon extension aux conditions particulières)	25 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.